



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

VAE petite enfance

Question écrite n° 5415

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur les difficultés rencontrées par les professionnels de la petite enfance dans leur démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE). La France connaît une pénurie sans précédent des professionnels de la petite enfance, 10 000 postes en crèche sont aujourd'hui vacants, faute de candidats. Cette situation va inévitablement s'aggraver puisque plus de 150 000 assistants maternels partiront à la retraite d'ici à 2030. La formation de personnel qualifié dans le secteur de la petite enfance apparaît ainsi comme une priorité, d'autant plus qu'un futur décret devrait, à juste titre, renforcer les conditions d'encadrement dans les crèches et micro-crèches. Dans ce contexte, la VAE apparaît comme une vraie solution pour répondre, au moins à court terme, aux besoins en personnel qualifié. À plus long terme, développer les VAE permet aussi de donner des perspectives d'évolution de carrière aux professionnels de la petite enfance et limiter ainsi les trop nombreuses reconversions précoces observées dans ces métiers, 30 % des professionnels quittant le secteur dans les 5 premières années de leur carrière. Or les acteurs de terrain font état de nombreux freins au développement des VAE. D'abord des délais d'obtention des VAE très longs du fait d'un manque structurel de jurys. Mais également un accompagnement insuffisant des candidats qui se retrouvent livrés à eux-mêmes dans leurs démarches administratives et pour compléter leur formation théorique. Il lui demande quelles mesures elle entend mettre en œuvre pour lever ces freins à la validation des acquis de l'expérience dans le secteur de la petite enfance.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5415

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 2029